



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

La treizième rente

L'augmentation générale des coûts de la vie, des primes d'assurance-maladie aux loyers en passant par l'énergie, a réduit le pouvoir d'achat des Vaudois et des Suisses. Aujourd'hui on ne vit plus avec la seule AVS. L'Union syndicale suisse, les Verts et les socialistes prétendent y remédier en partie et veulent verser à nos retraités une treizième rente.

Dès son introduction, cette treizième rente coûtera 4,1 milliards par an, soit l'équivalent du budget actuel de la défense. Or l'initiative ne prévoit rien pour son financement.

Ses auteurs se contentent de rappeler que l'AVS réalisera en 2026 un excédent de 3,5 milliards, et que ses réserves totales s'élèveraient aujourd'hui à 50 milliards. Cette manière de voir est trompeuse parce qu'elle ne rappelle pas que l'AVS repose sur un système de compensation immédiate. En 2022, pour 45 milliards de recettes (cotisations, versement fédéral, TVA et autres revenus), les dépenses de l'AVS se sont élevées à 47 milliards. Le fonds de compensation de l'AVS se situait également à 47 milliards. Sa fonction est de servir de coussin financier pour amortir les fluctuations annuelles. Il ne doit ainsi pas tomber en dessous du montant d'une année de prestations. Qu'il soit bien doté ne signifie pas qu'il puisse être utilisé pour payer de nouvelles prestations. Au contraire, il faudra l'alimenter pour le mettre à hauteur des nouvelles dépenses occasionnées par la treizième rente. Contrairement aux 2^e (LPP) et 3^e piliers, l'AVS ne repose pas sur l'épargne. L'argent que je cotise chaque trimestre est immédiatement reversé aux bénéficiaires. Il disparaît presque instantanément.

De nouvelles prestations exigeront de nouvelles recettes. Devoir rappeler cette lapalissade est un peu navrant. On ignore comment elles seront perçues si l'initiative aboutit. On peut s'attendre à une augmentation de la contribution fédérale, donc des impôts, comme à une augmentation des cotisations, partagées entre employeurs et employés. Le

serpent se mord la queue et le pouvoir d'achat de tous les Suisses continuera de baisser. Sans compter que la TVA vient d'augmenter de 7,7 à 8,1% et que certains conseillers aux Etats esquissent la possibilité d'un impôt spécial de défense nationale. Une initiative qui ne précise pas les moyens de ses objectifs est irresponsable.

Derrière la politique suisse en matière de prévoyance se pose la question du lien entre les générations. L'AVS avait été conçue comme une solidarité intergénérationnelle, les actifs payant pour les retraités. Mais en 1946, l'espérance de vie à la naissance des hommes suisses était de 65 ans, et celle des femmes de 67 ans¹. Aujourd'hui, elle est, selon l'OFS, de 81 et 85 ans. Le système n'a fondamentalement pas été conçu pour absorber des retraites d'une telle durée.

Malgré la création au début des années 1980 des 2^e et 3^e piliers, les personnes de ma génération n'ont ni confiance ni certitude dans le fait qu'aux alentours de la septantaine elles bénéficieront à leur tour d'une retraite. Pire, le sentiment se répand que les actifs se font tondre pour payer la retraite des «boomers», génération désignée par ailleurs à tort ou à raison comme responsable de tous les maux de la planète, du réchauffement climatique aux politiques migratoires déficientes. Que l'accession à la propriété nous soit devenue beaucoup plus difficile qu'elle ne le fut pour nos parents aggrave cette dépossession supplémentaire. On en vient à se résigner à payer, maintenant encore, la facture des trente glorieuses et des promesses qu'elles n'ont pas tenues. Or l'unité d'une communauté se joue aussi sur le terrain intergénérationnel, et il appartient à chaque tranche d'âge de s'y consacrer.

Nous serions prêts à réviser notre jugement si l'initiative prévoyait simultanément une augmentation de l'âge de la retraite. Et, bien que l'idée nous en ait traversé l'esprit, nous avons jugé trop ha-

sardeux de parier sur une double acceptation, dimanche 3 mars prochain, et de l'initiative des jeunes PLR pour l'indexation de l'âge de la retraite sur l'espérance de vie, et de l'initiative des syndicats.

Ce début de fracture intergénérationnelle s'aggravera avec la prise de retraite vers 2035 de la génération qui, au début des années 1970, vit la natalité commencer de décroître. D'aucuns nous retourneront que l'immigration continuera de combler ce déficit démographique, et que les travailleurs étrangers cotiseront pour nos retraités. On ne saurait évidemment

accepter cet argument. L'immigration pose des problèmes culturels en même temps qu'elle contribue à augmenter démentiellement la population vaudoise pour atteindre 1 million d'habitants vers 2050. On l'a compris la semaine dernière avec M. Macron: la natalité s'effondre sur tout le continent. L'immigration en provenance des Etats européens ne suffira donc pas à combler nos propres vides. Or, une augmentation de l'immigration extra-européenne posera des difficultés politiques que les frontaliers français

sont bien loin de créer aujourd'hui.

En 1946, nos fondateurs voyaient derrière l'AVS la plus grave atteinte au fédéralisme depuis 1847². Sous un angle inattendu, l'initiative des syndicats renouvelle cette atteinte.

Dans des temps économiquement difficiles, de nouvelles charges financières décidées à Berne ont pour conséquence indirecte de limiter, de facto, la marge de manœuvre des cantons dans leur propre politique fiscale, rapidement suspectée d'aggraver la situation des ménages. Certes, nous soutenons l'initiative des milieux économiques pour une coupe de 12% de la facture d'impôt des personnes physiques. Cela ne signifie pas que nous acceptons que la Confédération mette le Canton devant le fait accompli de l'appauvrissement de ses habitants, en particulier les plus actifs. Nous voterons NON à une treizième rente le 3 mars prochain.

Félicien Monnier

¹ Dictionnaire historique de la Suisse, «Mortalité»

² Marcel Regamey, «Après une dure campagne», in *La Nation* n° 249, du 10 juillet 1947.

Que chacun s'occupe de ses moutons

Par la Constitution fédérale, les cantons délèguent la législation sur la protection des animaux (art. 80) à la Confédération. S'agissant des moutons cités en titre, celle-ci a décidé de se limiter à encourager et coordonner les mesures cantonales (art. 12 al. 5 LChP). Elle a ensuite délégué la coordination de la protection des troupeaux à l'association Agridea, qui forme et certifie depuis, tous les chiens de troupeaux. Tous? Non! Car une vallée peuplée d'irréductibles bergers se dote depuis plusieurs années de ses propres chiens, l'association mandatée par la Confédération n'arrivant pas à suivre la demande. L'été dernier, nous apprenions que le Valais mettait en place un programme test avec l'association Arcadia visant la formation (par l'intermédiaire des bergers) et la certification de chiens de troupeaux; idée que notre Canton se disait intéressé à adopter¹.

C'est ainsi que la semaine dernière, la Confédération a annoncé mettre fin au mandat donné à Agridea. Elle rendrait à l'avenir la main aux cantons, avec la promesse d'un soutien financier. Un changement qui serait rendu nécessaire par la modification de la Loi fédérale sur la chasse et la pêche de décembre 2022, selon l'OFEV². Sauf que si l'article précité est modifié, c'est pour y ajouter la prévention des dommages dus aux castors. Pas un mot sur la protection

des troupeaux. Il faut en conclure que le changement est dû au choc entre la réalité et la planification centralisée bernoise. Alors que le programme fédéral suivait environ cinq cents chiens et en a certifié cette année septante-deux, le programme valaisan en a formé et certifié cent sur les deux dernières années.

Monsieur David Gerke, du Groupe Loup Suisse, pense que la précipitation de la Confédération à couper les vivres à Agridea sonne le glas de la formation de chiens de troupeaux en Suisse³; le projet test valaisan semble lui donner tort. C'est toutefois à juste titre qu'il s'inquiète de ce que la Confédération arrête le programme Agridea alors que l'Ordonnance révisée qui devrait servir de base légale au financement des programmes cantonaux n'est même pas encore en consultation. Il y aura sans doute un creux dans l'offre de chiens formés pour les cantons qui n'arrivent pas à mettre en place leur propre programme dans l'année, sans savoir sur quel financement fédéral ils pourront compter. Les conditions ne sont pas idéales, mais nous saluons tout de même ce petit pas vers plus de fédéralisme s'agissant de la protection de la nature et des animaux.

Benoît de Mestral

¹ *La Côte*, 16 juin 2023.

² *24 heures*, 14 janvier 2024.

³ *Ibidem*.

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

31 janvier: **Un Vaudois découvre la Finlande pendant l'entre-deux-guerres: Jean-Louis Perret, premier traducteur du Kalevala intégral et défricheur de la littérature finnoise pour les francophones**
Avec M. Jacques Perret, ingénieur civil

7 février: **Mythologie vaudoise: Davel en vins ou Davel en vain?**
Avec M. Jean Matter, ethnologue et formateur

14 février: **Malaise dans la civilisation occidentale? Freud avait-il la réponse?**
Avec M. Jacques Perrin, rédacteur à *La Nation*

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Hors zone à bâtir

Le Parlement fédéral a adopté le 29 septembre 2023 une révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) modifiant les prescriptions hors zone à bâtir. Le délai référendaire court jusqu'au 15 février prochain, mais aucun comité n'a pour l'heure annoncé combattre ce texte. Parallèlement, le comité de l'initiative « pour le paysage » a décidé de retirer son texte en cas d'adoption de cette loi.¹

Les origines du projet remontent à 2012. Depuis lors, l'administration fédérale a renoncé à plusieurs concepts centralisateurs et bureaucratiques, en particulier les « espaces fonctionnels »², et le Parlement a ajouté une bonne dose de pragmatisme.

Sur le fond, la séparation entre zones à bâtir ou non est indispensable dans un territoire aussi densément peuplé que notre confédération, si nous ne voulons pas que nos campagnes se transforment (plus encore) en vastes zones industrielles ou pavillonnaires.³ La révision renforce cette protection hors zone en introduisant un objectif de stabilisation de l'imperméabilisation du sol, soit des surfaces où l'eau de pluie ne peut pas ou difficilement s'infiltrer. De plus, la démolition de constructions devenues obsolètes pourra aussi être sub-

ventionnée (malheureusement, frais de dépollution exclus).

Le Parlement a cependant veillé à maintenir une certaine flexibilité dans la réalisation de ces objectifs, excluant par exemple du compte des surfaces imperméabilisées celles destinées à l'agriculture, au tourisme et aux installations importantes tant énergétiques que de transports. Des autorisations seront aussi possibles pour réaffecter en logement, à certaines conditions, des bâtiments agricoles inutilisés ou pour installer des antennes de téléphonie hors zone à bâtir « si un emplacement en dehors des zones à bâtir est, sur la base d'une pesée globale des intérêts, nettement plus avantageux qu'un emplacement à l'intérieur des zones à bâtir ».

Les cantons se voient aussi réserver la possibilité de prévoir des dérogations aux règles fédérales pour les territoires à habitat traditionnellement dispersé, ainsi que d'autoriser des affectations plus larges dans certains territoires délimités. La LAT leur permet aussi d'adopter des restrictions plus fortes que la législation fédérale.

Ces évolutions justes sur les principes doivent être saluées, comme la souplesse toute relative qu'elles apportent.

Nous regrettons en revanche l'obligation technocratique pour les cantons de définir « un concept global permettant d'atteindre les objectifs de stabilisation » et de fournir périodiquement à la Confédération des rapports sur l'exécution de ces objectifs. Le délai de cinq ans laissé pour adopter ces planifications, sous peine de moratoire, est très court, comme l'expérience de la LAT1 l'a montré. Ces mesures administratives justifieront l'engagement de nouveaux fonctionnaires chargés de planifier, contrôler, rapporter, sanctionner...

Fondamentalement, le caractère tatillon des différentes dispositions de la révision de la LAT démontre qu'il n'est pas opportun de vouloir régler de manière identique les campagnes

lémaniques menacées par les usages récréatifs des citoyens, les champs du *Mittelland* avec les défis d'une agriculture intensive et les vallées tessinoises confrontées au dépeuplement. L'aménagement du territoire est par essence une tâche à accomplir au niveau local. Le Canton et la commune sont les échelles adaptées à cette planification, y compris hors zone à bâtir.

Olivier Klunge

¹ FF 2023 2488 et 2489.

² *La Nation* n° 2115 du 1^{er} février 2019 et n° 2181 du 13 août 2021.

³ Cela dit, la densification vers l'intérieur est mal acceptée par la population (cf. *La Nation* n° 2232 du 28 juillet 2023).

M. Rösti joue au plus fin

Le référendum contre le « Mantelerlass », ce monstre juridique qui viole la Constitution fédérale et anihile la protection de la nature et des paysages face à l'implantation d'installations d'énergie renouvelable – fussent-elles d'une efficacité douteuse – paraît avoir bien abouti. Sous réserve du contrôle des signatures par la Chancellerie fédérale, non encore achevé au jour où nous écrivons ces lignes, près de 60'000 signatures ont été rassemblées, contre l'avis de « l'officialité » politique et environnementale. Belle performance avec à l'origine un seul homme courageux, M. Pierre-Alain Bruchez! Notre journal est heureux d'avoir pu y apporter sa contribution grâce aux paraphes de ses lecteurs. On s'achemine vers une votation, d'ici quelques mois semblerait-il. La bataille sera rude. Aux armes, citoyens!

M. Rösti a déjà commencé sa campagne. Devant un public du monde de l'électricité, il a essayé de faire passer le texte contesté pour une loi de protection de la nature! A l'appui

de cette étonnante tentative, il souligne que les biotopes d'importance « nationale » resteront protégés. On imagine aisément que, si l'armée n'a pas pu se déployer dans la zone de Rothenthurm, on ne va pas non plus étaler dans ces marécages des kilomètres carrés de panneaux photovoltaïques. Mais cela ne concerne que certains biotopes, et encore avec quelques petites exceptions quant à la rigueur de la protection. Ce que M. Rösti se garde bien de dire, c'est que tous les autres sites et paysages remarquables, même portés à l'inventaire fédéral qui consacre leur « importance nationale », perdront toute garantie de sauvegarde. L'article 12 al. 3bis nouveau de la loi fédérale sur l'énergie ne dit-il pas que l'autorité « peut envisager » (comme c'est joliment dit...) d'y laisser implanter des installations et renoncer à toute mesure de « protection, de reconstitution, de remplacement ou de compensation » pour les atteintes portées à la nature?

J.-F. Cavin

Occident express 119

On peut ces jours-ci s'offrir à Belgrade un petit voyage aux tréfonds de la psyché serbe pour moins de 4 francs. Il suffit de pousser les énormes portes du Musée historique de Serbie, sis dans une sévère bâtisse des années trente abritant également le Ministère de la Culture, où j'officialisais comme assistant du Ministre il y a vingt ans, et plusieurs vies, de cela. L'exposition actuelle se propose comme un avant-goût de la future exposition permanente, lorsque le musée aura enfin emménagé dans ses nouveaux locaux de l'ancienne gare centrale de la capitale. Et cette exposition se résume à trois volets: la dynastie impériale des Nemanjic au Moyen Age, et les deux dynasties royales concurrentes du 19^e siècle, les Karadjordjevic et les Obrenovic. Ça n'est pas un musée, c'est un mausolée, un album de famille, un long sanglot sur les monarchies disparues dans cette république actuelle, pas si secrètement honnie. Sans rentrer dans les détails, sans parler des cuillères à thé du Prince Milos Obrenovic, exposées comme des reliques médiévales et sans aucun contexte ou nécessité, c'est cette vision simpliste, sélective et mythifiante qui interpelle. Comme si l'histoire huit fois centenaire de ce petit pays, et tous les drames et les bouleversements qui s'y sont produits, pouvaient se résumer à quelques têtes couronnées, et à leurs cuillères à thé. Ou comme si, précisément, confondus eux-mêmes par tant de complexité et de contradictions, les Serbes préféreraient s'en tenir à une sorte de Readers' Digest de leur propre passé, une version épurée au maximum et naturellement flatteuse. Au-delà de ces questions muséales, c'est bien évidemment la vision que la société serbe en-

tient d'elle-même qui est au cœur de cette exposition. Si l'on devait s'y tenir, alors la Serbie est un Etat par essence monarchique, dirigé de toute éternité par de glorieux et redoutables soldats, n'entretenant avec ses voisins que des rapports guerriers. En bref ça n'est pas une histoire, c'est une épopée, comme celles que colportèrent durant des siècles les conteurs de la Bataille de Kosovo, elle-même sujet de trois salles entières. Il n'est donc pas surprenant, au vu de cette aberration muséo-scientifique, de considérer comme naturels les rapports qu'entretient aujourd'hui encore la Serbie, non seulement avec son passé, non seulement avec ses voisins, mais surtout avec elle-même. Chaque nation entretient ses mythes, tout cela est de bonne guerre. La France n'est pas née en 1789, la Belgique n'est qu'un accident géopolitique post-napoléonien, et sans les querelles franco-autrichiennes l'Italie ne se serait jamais unifiée. Tout cela fait partie du jeu politique et social, de la même façon que les Suisses se racontent de jolies histoires, consciemment désormais mais ça n'a pas toujours été le cas, sur le Serment du Grütli. En Serbie, les conséquences concrètes de ces balivernes sont pourtant tragiques. L'irrédentisme au sujet du Kosovo, la passion collective pour la victimisation, les haines recuites contre les voisins occidentaux, ces symptômes ne seraient pas si aigus si les Serbes, par la voie de leurs institutions, ne produisaient pas un minimum d'effort pour envisager leur propre histoire en osant y inclure le pain noir, et sans prétendre qu'on n'y trouve que du pain blanc.

David Laufer

Une nomination bienvenue

Niklaus Manuel Güdel est nommé directeur des musées de Pully. L'homme est connu de nos lecteurs pour être venu parler une ou deux fois de Ferdinand Hodler aux mercredis de la Ligue vaudoise au cours de la dernière décennie. Jurassien pour avoir grandi et fondé une famille au Jura, mais d'origines bernoise et costaricienne, formé aux universités de Bâle et Neuchâtel, Güdel est un Romand avec des bottes de sept lieues, c'est-à-dire un Européen. En effet, il a un lien fort avec Genève, où il a récupéré le trésor d'archives hodlériennes de Jura Brüschiweiler. Devenu spécialiste de la question, il est allé organiser des expositions jusqu'au Leopold Museum à Vienne, en passant par le musée Courbet à Ornans. Dans le Canton de Vaud, on lui doit *Hodler et le Léman* au Musée d'art de Pully en 2018 et *Ferdinand Hodler, revoir Valentine* au Musée Jenisch en 2023. Historien d'art d'envergure, il a la passion des publications de catalogues, ce

qui pourra largement profiter à Pully dont c'était le point faible. En effet, Güdel est diplômé de littérature à côté de l'histoire de l'art. Avec la Muette – espaces littéraires, nouveau musée Ramuz qu'il chapeautera également, il est la personne qu'il fallait. Nous saluons cette nomination ambitieuse et qui tombe à point.

Yves Guignard

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

La zone grise

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement

Nicolas Boileau (L'Art poétique)

Rien de plus cher que la chanson grise où l'Indécis au Précis se joint.
Paul Verlaine (Art poétique)

«Zone grise» désigne un *no man's land*, une marge incertaine et plus ou moins douteuse entre deux réalités. Ainsi de cette connivence trouble liant le policier au délinquant qui lui «refile des tuyaux». Quelles indulgences le policier peut-il accorder à cet «indic'» sans tomber lui-même dans l'illicite? A partir de quelle valeur les tuyaux méritent-ils une rémunération? C'est dans cette zone grise que le policier louvoie, serré entre l'exigence du respect de la loi et celle du succès de l'opération. Cette relation problématique est réglementée, elle l'est même de plus en plus, mais l'acoquinement subsiste, et avec lui la zone grise.

On pense aussi à l'exercice illégal de la médecine. Alors que les profes-

sionnels de la santé doivent obtenir de haute et longue lutte les papiers indispensables à la pratique, les rebouteux et les guérisseurs – magnétiseurs, radiesthésistes, pratiquants du «secret» et autres – peuvent librement s'installer. Comme ils ne sont pas reconnus officiellement, leur patient sait qu'il ne sera pas remboursé. En sortant, il dépose un billet sur le coin de la table, sans facture ni reçu. Tant qu'il évite la publicité et se contente de guérir les gens, ou même, simplement, de ne pas les guérir, le praticien sauvage reste dans la zone grise de la tolérance officielle. S'il va au-delà, par exemple en modifiant le traitement prescrit par un médecin, et que ça tourne mal, il encourt, mais alors seulement, des poursuites pour exercice illégal de la médecine.

Une autre zone grise médicale, c'est celle qui sépare l'acharnement thérapeutique et l'assistance au sui-

cide. Du temps qu'il était conseiller fédéral et chef du Département de justice et police, Christoph Blocher s'était explicitement refusé à légiférer sur la question. Il jugeait inadéquat d'introduire des normes juridiques dans un domaine qui ne connaît que des situations uniques, définies par l'état de santé, la personnalité et les croyances du patient, son degré de lucidité, ses souffrances, ses perspectives de survie et l'attitude de ses proches. Dans cette zone grise, les règles ordinaires se brouillent et les principes finissent par se contredire.

La diplomatie, en particulier celle de la Suisse, pratique extensivement la zone grise. L'ambassadeur y peut démultiplier sa capacité dilatoire et repousser indéfiniment la signature d'un traité contraire aux intérêts du pays ou susceptible de faire l'objet d'un référendum. La zone grise marque ici la différence entre le discours idéologiquement correct du politicien et son souci intime du bien commun... ou de l'avis de l'électeur lambda. Privée de cette zone grise où elle peut déployer toutes ses subtilités, la diplomatie se transforme en un débat public grossier, récupéré avec empressement par les partis et les médias.

La neutralité helvétique est une large zone grise dans laquelle se décide l'essentiel de notre politique étrangère. En cas de guerre, elle est dénoncée par tous les belligérants comme un mélange méprisable de lâcheté et de cynisme. Elle est acceptée, cependant, sur fond de grincements de dents, pour autant qu'elle soit constante.

Notre époque, qui se veut rationnelle et transparente, ne conçoit la «zone grise» que comme une anomalie provisoire. Le juriste y voit un «vide juridique» à combler, et le fonctionnaire, une marque de la paresse du législateur. L'idée de zone grise répugne aussi à la pensée classique, comme le montre Boileau: *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, / Et les mots pour le dire arrivent aisément.* Mais est-il possible de concevoir avant que les mots n'arrivent? N'y a-t-il pas, là, une zone grise où les mots, tout à la fois, expriment et créent la pensée? C'est l'avis de Verlaine qui, à l'autre extrémité du spectre poétique, conseille au poète: *Il faut aussi que tu n'aïlles point / Choisir tes mots sans quelque méprise: / Rien de plus cher que la chanson grise / Où l'Indécis au Précis se joint.* Quoi qu'on pense du choix explicite de la méprise, le fait est qu'il y a toujours une zone grise entre la chose et le mot, entre l'intuition première et l'écrit qui la fixe, entre le texte et l'interprétation.

La zone grise est le lieu du cas particulier, du choix incertain et lourd de responsabilités, de la liberté sans repères. Elle fait partie du jeu humain: il y aura toujours des arrangements entre les policiers et les malfrats, des praticiens illégaux de la médecine, des euthanasies passives, ou à peu près passives, des diplomates atermoyant dans le vague, une neutralité suisse.

On ne peut supprimer la zone grise. On peut juste la recouvrir d'une pellicule juridique d'interdictions et d'obligations, sous laquelle elle subsiste et continue de soumettre des problèmes limites à notre liberté inquiète.

Olivier Delacréta

Une bien petite «affaire du siècle»

M. Pietro Boschetti a publié un livre destiné à montrer que le «deuxième pilier» de la prévoyance est défavorable aux assurés, sous le titre: *L'affaire du siècle, le 2^e pilier et les assureurs.* Sa thèse est que les compagnies d'assurances, en gérant cette prévoyance devenue obligatoire en 1985, s'en sont mis plein les poches au détriment des assurés. Au début de janvier, 24 heures s'est plu à présenter ce sujet en pleine page, sans distance critique, sous la plume de M. Dominique Botti. De M. Boschetti, journaliste qui a donné du retentissement au rapport Bergier et qui a décrit sans aménité l'essor de l'UDC, on peut dire, usant de litote, que ce n'est pas vraiment un homme de droite. Quant à M. Botti, on peut compter sur lui pour mettre du poil à gratter dans les sujets qu'il aborde.

Mais voyons le fond de l'affaire. Selon le droit fédéral, le taux d'intérêt alimentant les avoirs des assurés était initialement fixé à 4%. Or, durant les années 1990, le rendement du capital a été bien supérieur, mais les assurés n'ont pas bénéficié du supplément de revenu. Ce sont ainsi 20 milliards, estime-t-on, qui ont disparu dans la poche des assureurs en l'espace de quinze ans. Les Chambres fédérales ont modifié les règles du jeu en 2005, mettant ainsi fin à cette juteuse opération (toutefois pas assez radicalement aux yeux de M. Boschetti).

20 milliards, c'est une somme énorme. On est donc prêt à crier au scandale. Mais qu'est-ce que ce montant représente au juste dans l'ensemble de la prévoyance professionnelle? Selon les derniers chiffres disponibles, ceux de 2020, le total des cotisations de l'année atteignait 82 milliards et la fortune totale des caisses de pensions était de 1'064 milliards. Faisons donc un peu d'arithmétique, en approche grossière. Si 20 milliards ont disparu en quinze ans, cela fait 1,3 milliard en moyenne par année. On admettra que les assureurs géraient la moitié du 2^e pilier (l'autre moitié étant sous la responsabilité des fondations professionnelles).

En rapportant 1,3 milliard à quelque 40 milliards de cotisations annuelles, cela ne fait que 3%. Pour le total, en rapportant 20 milliards à quelque 500 milliards de fortune en mains des assureurs, on est à 4%. Et les compagnies doivent rémunérer leurs actionnaires et sont tenues de constituer des réserves; il est d'ailleurs prudent de provisionner une partie des excédents des bonnes années en vue des périodes où la Bourse chute ou péclote; ce qui n'a pas manqué d'advenir.

Nous n'entendons pas soutenir que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles de l'assurance privée. Nous marquons notre préférence pour un 2^e pilier géré par des fondations d'entreprises (si elles sont grandes) ou par les professions organisées. Elles le font probablement à moindre coût; surtout, la gestion des caisses de retraite est une occasion de collaboration concrète entre les partenaires sociaux au sein des conseils de fondation; et les syndicalistes s'y exercent au travail de capitalistes... Mais les assureurs ont leur rôle à jouer et, lorsqu'on leur demande des comptes, il ne faut pas perdre le sens des proportions.

Pourquoi 24 heures offre-t-il une si belle place, en ce début d'année, à un ouvrage relatant une absence de scandale sur des faits remontant à un quart de siècle? Risquons l'explication que voici. Le journal des familles, qui se doit commercialement d'être consensuel, ne donne guère de consignes de vote avant les scrutins. Mais voici venir, tout bientôt, la votation sur la 13^e rente AVS et, un peu plus tard, sur une révision contestée de la loi sur la prévoyance professionnelle. Montant en épingle une prétendue arnaque dans la gestion du 2^e pilier, il discrédite celui-ci pour mieux mettre en valeur l'AVS d'Etat: première étape d'une propagande subreptice en faveur de la 13^e rente? Laquelle, rappelons-le, ne porterait pas sur 1,3 milliard, mais coûterait plus de 4 milliards par an!

Jean-François Cavin

Protectionnisme et écologie

Les réflexions écologiques touchent régulièrement aux enjeux économiques, comme la production ou la consommation. Le protectionnisme ne trouve en revanche pas beaucoup de place dans celles-ci. Trop national peut-être.

Pourtant, un certain nombre de mesures de protection non-tarifaires, qui forment une bonne part des retours actuels du protectionnisme, sont défendues au nom de la défense de l'environnement¹.

A l'inverse, les théoriciens du libre-échange défendaient ce dernier en partie parce qu'il permettait d'augmenter la production mondiale (et de faire baisser les prix, favorisant entre autres la consommation, ce qui peut faire le lit du consumérisme). Pas vraiment un modèle d'écologie.

Les échanges commerciaux impliquent toujours la pollution due au transport sur une longue distance – un porte-conteneur sera difficilement *vert*. La longueur des trajets impose aussi souvent de cueillir les fruits et légumes trop tôt pour les faire mûrir durant le transport. Le libre-échange facilite également le fait de ne pas suivre les saisons (sans parler, au passage, de l'uniformisation de la consommation à travers le globe, qui dépasse la question écologique).

Au contraire, le protectionnisme rapproche le consommateur et le producteur. Il supprime les trop longs trajets et encourage une production plus locale. On peut logiquement attendre, dans ce cadre, qu'il soit également plus difficile de dissimuler les mauvaises conditions de production. Si l'on peut ignorer, ou oublier, les mauvaises pratiques pour les sols d'un autre continent, il est plus difficile de fermer les yeux quand cela détruit le champ d'à côté ou les paysages de nos vies.

Il est aussi plus facile de surveiller le respect des normes sur notre sol que dans le territoire d'un autre Etat, fort lointain. Produire ici permet également de fixer nos propres règles, sans devoir atteindre le plus petit dénominateur commun entre les réglementations de nombreux pays. Enfin, la traçabilité d'un produit est plus aisée s'il ne traverse pas le globe.

Ainsi, le protectionnisme mériterait sans doute de trouver davantage de place dans les réflexions tournant autour des mesures écologiques dans l'économie.

Benjamin Ansermet

¹ Voir la dernière partie de Jacques Sapir, *Le protectionnisme*, Paris, PUF, coll. Que-sais-je, 2022, 126 p., présenté dans *La Nation* n°2223 du 24 mars 2023.

Jung, les protestants, le mal

Ignorant tout de Carl Gustav Jung (1875-1961), incompetent en théologie, nous avons pourtant apprécié le livre de M. Bernard Hort, pasteur et professeur émérite de théologie, intitulé *Jung et le protestantisme* (Labor et Fides, 2023).

Dans une lettre à un professeur américain, Jung écrit: *Je fais partie de l'Eglise réformée suisse. Mon père était pasteur. Dans la famille de ma mère, il n'y avait pas moins de six théologiens [...]. Je me considère comme protestant, éminemment protestant. Je proteste même contre l'esprit arriéré du protestantisme [...].* A la fin des années 1950, il dicte ces lignes à sa secrétaire: *Le monde dans lequel nous pénétrons en naissant est brutal et cruel, et, en même temps, d'une divine beauté [...]. La vie est faite de sens et de non-sens. J'ai l'espoir anxieux que le sens l'emportera et gagnera la bataille.* Ces deux citations expriment le goût de Jung pour la confrontation, son humour aussi. Nous ne résumerons pas exhaustivement le livre de M. Hort, nous concentrant sur la manière dont Jung envisage l'ambivalence de toute réalité. Le bien et le mal coexistent.

M. Hort admire Jung à bon droit: *le grand déchiffreur de la condition humaine, un très grand praticien, un grand médecin.*

Le psychologue analytique nous incite à nous interroger sur notre protestantisme. Les protestants, de moins en moins nombreux, n'ont pas bonne presse. On les craint quand ils sont sectaires, à l'américaine. On les mé-

prise s'ils se complaisent dans une spiritualité laïque. Névrosés, ils digèrent seuls leurs péchés, sont portés à l'abstraction, durs à la tâche, créateurs de richesses. Leur foi hypertrophiée au détriment des rites est souvent menacée d'épuisement, voire d'extinction, mais rien n'est simple, et M. Hort, avec l'aide de Jung, démonte nos préjugés.

Jung fit connaissance de Freud en 1907. D'abord fasciné, il se sépara de lui en 1913. Freud, athée et matérialiste, considérait la sexualité comme source exclusive d'explications causales. Cela déplaisait à Jung. Ce dernier tenait la spiritualité pour un facteur de guérison psychologique et d'équilibre culturel, tout homme étant confronté une fois ou l'autre au sacré.

La relation de Jung avec son père était difficile. Le doute tenaillait ce dernier, docteur en théologie, à la limite de la pauvreté, accablé d'avoir à tenir le rôle peu fait pour lui de pasteur dans un village de la campagne bâloise. Son fils l'aimait, voyant en lui un théologien *cultivé et bon* ayant démontré des compétences comme au-mônier d'un hôpital... psychiatrique. Jung voulait probablement secourir son père, détruit par le conformisme collectif d'un protestantisme pourtant propice à l'individuation.

Jung cherche d'abord à soulager la souffrance de ses patients. Il est un empiriste ennemi des systèmes. Lecteur assidu dès son adolescence, il rejetait les constructions grandioses, thomiste ou hégélienne. Il ne voulait

pas seulement *apprendre et croire*, mais *savoir et comprendre*. Le philosophe Schopenhauer lui révéla la souffrance du monde et dirigea son attention sur les sagesse orientales. Grand voyageur, Jung fit son miel d'offres spirituelles variées: le protestantisme dans lequel il baignait, la liturgie catholique, le yoga, la mystique tibétaine, les mythes grecs, les rituels africains, la gnose, l'alchimie, la physique moderne. Cela créa des malentendus: à tort, Jung fut pris pour un gourou, voire un précurseur du paganisme nazi.

L'inconscient est au centre des préoccupations psychanalytiques. Il s'exprime dans les rêves, les lapsus, les actes manqués. L'approche jungienne de l'inconscient est plus large que celle de Freud. L'inconscient n'est pas que le réceptacle (*la poubelle*, diront certains) de refoulements d'ordre sexuel. Selon Jung, il n'est pas seulement individuel. Il est fait de couches archaïques où s'accumulent au fil du temps des acquisitions collectives universelles que Jung appelle *archétypes*, matrices produisant des idées et des comportements. Les archétypes fondamentaux sont la *persona*, masque que l'individu choisit de porter, l'ensemble des rôles qu'il accepte de jouer pour s'adapter à son environnement; l'*ombre*, part inférieure et inadaptée de chacun; l'*anima*, dimension féminine de l'homme; l'*animus*, dimension masculine de la femme, le *Soi*, archétype central qui transcende le moi conscient. Parmi les archétypes impersonnels et différenciés selon les époques et les cultures, on trouve *le Héros*, *le Vieux Sage*, *la Grande Mère*, *l'Androgyne*, *l'Enfant Eternel*... Les archétypes ont une face négative et une face positive. Le but de l'analyse psychologique est que le patient se libère de leur énergie négative et mobilise leur puissance positive. La cure recherche *l'individuation à partir de l'inconscient* et repousse *l'aliénation*.

Le patient *advient à lui-même, à l'unité du Soi*. Les archétypes sont *numineux*. Le *noumène* est une puissance active et incompréhensible suscitant autant l'effroi que la fascination. L'accès au numineux permet la thérapie.

La méthode semble irrationnelle. La prépondérance du positivisme scientifique, parfois dissolvante, ne séduit pas Jung. Certaines forces nous dépassent, dont on peut faire une expérience personnelle si on consent à affronter le mal en nous sans le projeter sur autrui. Nos penchants destructeurs reviennent de manière souterraine quand on ne les regarde pas en face. Selon Jung, le mal n'est pas l'absence de bien, il est substantiel, *il fait mal*. Toute réalité a deux faces, même Yahvé, bon et terrible, aimant et puissant, qui tourmente Job.

Nous vivons une crise spirituelle qui dure. Le mot même de *spiritualité* ne désigne souvent qu'un penchant pour le développement personnel, un écologisme vague masquant des affrontements idéologiques. Les Eglises sont divisées en elles-mêmes, cédant à leur désir de *s'adapter*, de garantir *leur visibilité*, à moins que leur laisser-aller ne pousse certains fidèles à se réfugier dans des groupes intégristes protecteurs.

Esprit rebelle, Jung observait à la fois la part d'ombre des confessions et les ponts qui les relient. Elles se rectifient l'une l'autre par leurs qualités respectives, le catholicisme grâce à ses rites, la confession, l'absolution, sa dévotion à Marie et aux saints, le protestantisme par la rigueur de sa réflexion et le soin de la relation à Dieu confié à la responsabilité de l'individu.

Selon Bernard Hort, l'œuvre de Jung, ni soumise ni hostile à la modernité, est *libératrice*. Jung n'a fondé aucune religion comme un Rudolf Steiner ou un Ron Hubbard. Il a réussi à guérir des personnes.

Jacques Perrin

Pudeur ou sagesse ?

Dans un éditorial paru dix jours avant les élections fédérales, une journaliste de notre grand quotidien cantonal traitait, sous le titre «La pudeur qui cache la colère», du thème de l'inflation (au demeurant l'un des thèmes favoris du parti socialiste dans la course aux sièges). Outre un tableau apocalyptique sur le prix de l'alimentation, de l'essence ou de l'électricité, elle s'interrogeait: «Pourquoi [les gens] ne se rebellent-ils pas contre leur supermarché, leur assurance, leur propriétaire? Pourquoi n'interpellent-ils pas leurs représentants politiques, qui ne semblent pas avoir de solution pour soulager leurs fins de mois. Les élections fédérales seraient l'occasion de demander des comptes à nos représentants» et de déplorer dans la foulée la pudeur des Suisses.

Cet article illustre une vision très hexagonale des choses: propension à la révolte (inspirée par d'autres), appel à l'Etat (ou à la main publique) pour soulager tous les maux, en particulier économiques, focalisation sur les «puissants» (assurances, grande distribution, propriétaires). Faut-il pour autant l'implanter dans notre pays? Pour ce faire, il conviendrait avant tout de se demander quels sont concrètement les fruits d'une telle approche et, dans ce cadre, l'exemple de notre grand voisin ne fait pas rêver.

Bien au contraire, la pudeur que semble regretter la journaliste nous apparaît être une qualité. Elle résulte

d'une certaine conscience des rôles respectifs de l'économie, de l'Etat (et de son administration) et de la nécessaire séparation des intérêts publics et privés. Elle est aussi le fruit de la retenue de nos concitoyens face à l'action de la main publique. Loin de lui donner tous pouvoirs et d'attendre d'elle d'improbables miracles, une majorité de Suisses persiste à considérer que l'Etat doit être essentiellement garant et non gérant: il ne lui appartient pas de s'immiscer dans tous les domaines, même si on doit à la vérité admettre que l'idée de l'Etat-providence progresse dans les esprits, surtout de ce côté-ci de la Sarine. Outre cela, l'implication des citoyens dans les décisions politiques incite à la retenue lorsque les temps sont plus durs: on se sent en quelque sorte co-responsable. Y contribue aussi la conscience que rien n'est gratuit et que, lorsque l'Etat assume une charge ou fournit une prestation, cela sera obligatoirement assumé par l'impôt. Cette pudeur est enfin l'expression du sentiment de responsabilité individuelle: s'assumer plutôt que de quémander. On préfère ici assumer ses charges et faire le dos rond plutôt que d'exiger l'aide d'autrui, tout en ayant conscience que la perfection n'est pas de ce monde.

Une telle vision de l'Etat et de son action mérite dès lors d'être encouragée plutôt que fustigée.

Jean-Hugues Busslinger

Merci aux ouvriers qui travaillent sur les chantiers autoroutiers

Le 11 janvier a eu lieu la Journée mondiale du mot «merci». Avec quelques jours de retard, nous voudrions, nous aussi, dire: Merci!

Nous allons devoir voter cette année sur une série de projets d'aménagements du réseau autoroutier, validés en 2023 par les Chambres fédérales et contre lesquels les

LE COIN DU RONCHON

écologistes, toujours tourmentés quand il est question de permettre à chacun de se déplacer librement, ont déposé une demande de référendum. Parmi les aménagements en question figure l'élargissement de l'autoroute Lausanne-Genève entre Nyon et Le Vengeron. On peut penser ce qu'on veut de Ge-

nève, mais il faut tout de même qu'on puisse y accéder – en train d'une part, en voiture d'autre part. La campagne en vue de la votation promet d'être acharnée et il va falloir argumenter, convaincre.

Le 17 janvier, la RTS (acronyme de radio-télévision socialiste, ou de radio-télévision somptueuse) a vu la diffusion de ses deux chaînes de télévision interrompue pendant pas loin de deux heures. Chacun a pensé à une attaque de hackers russes, mais on a finalement appris que l'incident avait été causé par un bête accident, «une coupure de fibre sur un chantier d'autoroute».

Merci aux ouvriers à qui nous devons cet agréable intermède et cet argument décisif. Couper le sifflet à la RTS: voilà pourquoi nous avons besoin de *beaucoup d'autoroutes*, avec *beaucoup de chantiers!*